

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 décembre 2014

Convocation du 07 novembre 2014

**PRESENTS : Mmes M.N. LAUER – Chr. SCHNEIDER – M. HURTER – F. REINLING
C. MARTZ-OFFERLE - Ch. MATARAZZI – Cl. NOISIEZ – M. Cl MUTSCHLER
MM. P. NOTHISEN – N. NIEDERGANG – J. EBER – E. CROIZET – J.L. HILL
A. PERRAUT – A. MUTSCHLER**

Mme Marie-Noëlle a rejoint la séance au point n°7

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Nicole HUCK

Point n°16 : Changement de libellé - Déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique Paritaire D'Ingénierie Publique

Accord à l'unanimité pour le changement de libellé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 novembre 2014.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les conseillers

2. BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le maire expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif du budget général. Il fournit aux conseillers les explications quant aux mouvements proposés, à savoir :

INVESTISSEMENT		
Articles	<i>RECETTES</i>	Montants
10223	Taxe locale d'équipement	-12000
10226	Taxe d'aménagement	23920
TOTAL		11920

Articles	DEPENSES	Montants	opération
2138	Autres construction	1600	102
2152	Install de voirie	3500	101
2188	Autres immo corporelles	2876	0
2184	Mobilier	3944	0
TOTAL		11920	

FONCTIONNEMENT		
Articles	RECETTES	Montants
6419	Remb rémunération personnel	17130
70323	Redev occup domaine publ	850
70876	Remb par le GFP périscolaire	7840
7351	Taxe sur l'électricité	6000
7482	Comp perte taxe add mut oner	5120
74832	Attribution FDTP	7000
74835	Comp exoner TH	-1000
7022	Coupe bois	-4800
7815	Reprise sur provisions	1200
74718	Fonds rythmes scolaires	2366
TOTAL		41706

Articles	DEPENSES	Montants
60632	Fourn petit équipmt	2500
61523	Entretien voies et réseaux	7000
61524	Entretien bois et forêts	-1800
6156	Maintenance	-1000
6184	Formation	1120
6188	Autres frais divers	120
6226	Honoraires	-1000
6228	Divers	1700
6231	Insertions	330
6248	Frais de transports divers	1000
6257	Réception	1800
6261	Frais d'affranchissement	-1000
6283	Frais de nettoyage locaux	1200
6288	Autres services extérieurs	200
6332	Cotisation FNAL	170
6336	Cotisation CNFPT et CGFPT	3800
6411	Personnel titulaire	-5000
6413	Personnel non titulaire	24000
6451	Cotisation à l'URSSAF	-4000

6454	Cotisation ASSEDIC	1400
6455	Cotisation Assurances Personnel	-600
6534	Cotisations séc sociale part patr élus	4900
6554	Contribution organ regroup.	1500
6815	Provision pour risque	1000
6188	Autre frais divers	2366
TOTAL		41706

Le conseil municipal après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'approuver les modifications à apporter au budget primitif du budget général telles que présentées ci-dessus.

3. BUDGET GENERAL : DOTATION D'UNE PROVISION POUR RISQUE POUR LA ZONE ARTISANALE

Le Maire expose qu'il conviendrait de constituer une provision complémentaire pour risques concernant la zone artisanale de la Kaltau pour tenir compte d'une participation ultérieure éventuelle du Budget Général au financement du projet d'extension. Il propose une dotation de 56 988 € conformément à l'inscription au budget 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'affecter un crédit de 56 988 € au compte 6815 relatif à la provision financière pour la réalisation de l'extension de la zone artisanale de la Kaltau.
- D'émettre un mandat pour la somme de 56 988 €.

4. BUDGET GENERAL : DOTATION D'UNE PROVISION POUR RISQUE DANS LE CADRE DES DOSSIERS CONTENTIEUX :

Le maire fait état d'une créance restant ouverte à la date de la séance dont le recouvrement présente des risques, à savoir :

- Dossier contentieux à l'encontre de M. Claude HERRMANN relatif au jugement au titre de l'article L 761-1 du code de justice administratif du 13/03/2013 : solde en principal de 1 000 €

Il propose aux conseillers de constituer une provision pour risque à concurrence de 1 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De constituer une provision pour risque à concurrence de 1 000 €.

5. BUDGET GENERAL : REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE

Vu la délibération du 19/12/2013

Vu le bordereau de situation émis par la Trésorerie d'Erstein confirmant que le montant de 1 200 € a été soldé

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- La reprise sur provision pour risque de 1 200 € qui émarginera au compte 7815

6. ETAT DES CREDITS REPORTEES

Vu la situation des dépenses en matière d'investissement par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2014

Vu les restes à réaliser

Considérant qu'il y a lieu de reporter les crédits des restes à réaliser pour permettre le paiement des factures d'investissement sur l'exercice 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

De reporter sur 2015 les crédits d'investissements des restes à réaliser à savoir

BUDGET GENERAL

DEPENSES		
ARTICLES		MONTANTS
2152	Installations de voirie	2600
2151	Réseaux de voirie	167000
2184	Mobilier	2500
2188	Autres immobilisations corporelles	2000
TOTAL		174100
RECETTES		
ARTICLES		
1323	Département	24000
1328	Autres subventions	14610
TOTAL		38610

Mme M. N. LAUER rejoint la séance

7. FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER : ETAT D'ASSIETTE 2016 DES COUPES A MARTELER

M. Jacky EBER, adjoint et Président de la Commission Agricole Forestière et Environnement soumet au conseil municipal un programme des coupes devant servir d'assiette à la campagne de martelage 2015.

Selon l'article 12 de la charte de la forêt communale il appartient au conseil municipal d'approuver annuellement l'assiette des coupes à marteler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Cl. NOISIEZ et M. E. CROIZET)

- De donner son accord sur l'état d'assiette 2016 des coupes à marteler tel que proposé par l'ONF portant sur 11,48 ha
- D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.

8. CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE

Le maire expose qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien annuel concernant l'ascenseur du bâtiment Mairie-Ecole pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. A cet effet une mise en concurrence a été effectuée par voie d'affichage.

L'entreprise LORENZ de VENDENHEIM est la seule à avoir répondu et propose la maintenance pour un coût annuel de 720 € HT, soit 864 € TTC (valeur 2014)

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De passer un contrat pour la maintenance de l'ascenseur Mairie-Ecole pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2019, avec la Sté LORENZ pour le coût annuel de 720 € HT, soit 864 € TTC (valeur 2014)
- D'inscrire cette dépense aux budgets correspondants
- D'autoriser le maire à signer le contrat s'y afférent

9. ADJUDICATION DES LOTS DE CHASSE n°1 et n°2 : AGREMENT DES CANDIDATURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission consultative *communale* de chasse en date du 16/12/2014

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

1) Pour le lot n°1 faisant l'objet d'une adjudication publique,

➤ **d'agr er les candidatures :**

- **de M. WIRTH Dominique de KRAUTERGERSHEIM**

2) Pour le lot n°2 faisant l'objet d'une adjudication publique

➤ **d'agr er les candidatures :**

- **de M. WIRTH Dominique de KRAUTERGERSHEIM**
- **de M. EBER Michel de DORLISHEIM**

10. AMENAGEMENT DE LA RUE DU FOSSE, DE LA CROIX BLANCHE ET DES COURLIS :
Avenant n°1   la mission de ma trise d' uvre.

M. Nicolas NIEDERGAN, adjoint au Maire et Pr sident de la Commission B timent, Urbanisme et S curit  expose que lors de la s ance du conseil municipal du 07/11/2013 le maire avait inform  que la mission de ma trise d' uvre avait  t  attribu e   l'entreprise SODEREF de Schiltigheim pour un montant de 5 500   HT, soit 6 578   TTC.

Par d lib ration en date du 20/02/2014, le conseil municipal a d cid  l'adoption et la mise   jour du c t des projets.

Selon l'acte d'engagement sign  avec l'entreprise SODEREF, le montant d finitif est calcul  sur le c t du projet mis   jour et elle a transmis   la commune un avenant n°1 pour un c t de 1 085,75   HT, soit 1 302,90   TTC.

Le conseil municipal, apr s avoir d lib r 

D cide   l'unanimit 

- D'accepter l'avenant n°1  manant de l'entreprise SODEREF
- D'autoriser le maire   r gler le montant de 1 302,90   TTC et signer les pi ces s'y aff rents.

11. RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS

Le rapport annuel 2013 sur la qualit  et le prix du service public de l'assainissement est pr sent  par Mme Marie-No lle LAUER. Il peut  tre r sum  ainsi :

* Une action ponctuelle de collecte des d chets dangereux des m nages a  t  organis e les 24 et 25 mai 2013 afin de permettre aux m nages de la communaut  de communes de d poser leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et a rosols). Cette op ration a permis de collecter 3920 kg de d chets de type « peinture » et 1008 kg de d chets de type « chimique » et sera reconduite en 2014.

* La campagne de r habilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivit  a  t  poursuivie en 2013 et se d compte comme suit : la r habilitation des conteneurs existants pour un c t de 16 285,04   TTC et le renforcement par l'acquisition de 10 nouveaux conteneurs Papier et 2 conteneurs Plastique pour un c t de 20 795,61   TTC. Ce renforcement a permis l'acquisition de 2 nouveaux points d'apports volontaires (Uttenheim et Schaeffersheim). Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destin es aux habitants ont  t  r alis es.

*Pour rappel, en mars 2012 le conseil communautaire décide d'abroger la délibération du 3 octobre 2011 relative à la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative et d'approuver la mise en place à compter du 1er juillet 2013 de la facturation du service d'élimination des ordures ménagères et

assimilés au travers d'une redevance incitative basée sur une part fixe (liée au nombre de personne du foyer) et d'une part variable (liée au volume du bac de collecte).

La mise en place des nouveaux bacs ainsi que le retrait des anciens s'est déroulée de mars à avril 2013. La première facturation selon cette nouvelle formule a été éditée fin 2013 pour le second semestre de cette année. La construction d'un entrepôt permettant la gestion du stock de bacs de collecte a été finalisée en 2013 sur le site de la déchetterie d'Erstein.

Sur le site de la déchetterie d'Erstein, un contrôle d'accès a été mis en place et activé à partir de juillet 2013. Chaque usager s'acquittant de la redevance incitative possède une carte d'accès.

* Le tonnage des déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2013 s'élève à 3 891,625 tonnes, soit une baisse de 26% par rapport à 2012.

* Organisation des collectes par apport volontaire : 133 conteneurs pour le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques sont répartis sur 39 points d'apport volontaire ; soit en moyenne un point pour 500 habitants Collectes dans des conteneurs spécifiques : verres : 736 T, papiers-cartons et journaux-magazines : 450 T, emballages plastiques : 129 T

* Collectes en déchetterie : déchets encombrants : 989 T, bois : 707 T, déchets verts : 1 418 T, Gravats : 1 359 T, papiers cartons : 227 T, métaux : 183 T, déchets d'équipements électriques et électroniques : 169 T, huiles végétales : 4 144 L, piles et accumulateurs : estimé à 1,650 T.

* Des composteurs sont disponibles au siège de la collectivité. Le prix d'un composteur demandé aux habitants est de 15 € HT pour les bacs de 400 L et de 25 € pour les bacs de 600 L.

* Sur le plan budgétaire :

La dépense pour l'année 2013 s'est élevée à 2 910 239,65 € TTC La recette pour l'année 2013 s'est élevée à 2 409 656,59 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule aucune remarque particulière.

Ce rapport fait l'objet d'un affichage depuis le 03/12/2014 et peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

12. ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA LOCATION DU FOYER POUR DES SEANCES d'EPS

Le maire expose que M. VOISIN et Mme CRIQUI ont introduit une démarche auprès de la commune consistant à demander la prise en charge de la location du foyer pour assurer des séances d'EPS pour les classes de CP et CE1.

Le coût de location à charge de la commune serait de l'ordre de 602 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord pour la prise en charge de la location de la salle du foyer pour les séances d'EPS des classes de CP et CE1 d'un montant de 602 €
- D'autoriser le maire à signer toute pièce s'y afférente et à régler le montant de la location

13. DEMANDE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'ECKBOLSHEIM ET DU LYCEE YOURCENAR D'ERSTEIN

Le maire fait état de 2 demandes de subventions émanant :

- de l'école élémentaire d'Eckbolsheim pour une classe découverte dans les Vosges
- du lycée YOURCENAR d'Erstein pour une classe de ski dans les Alpes

justifiant celles-ci par la présence d'un élève domicilié dans la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Regrette à l'unanimité

De ne pas pouvoir donner suite à cette sollicitation.

14. RACCORDEMENT DE VOIRIE A HAUTEUR DES PROPRIETES 278 et 278a rue du Fossé

M. Nicolas NIEDERGANG, adjoint au maire et Président de la Commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité présente un courrier déposé par M. Philippe GRAF expliquant que des travaux seront effectués, notamment dans les cours des propriétés sises au 278 et 278a rue du Fossé ainsi que sur la partie communale de l'accès aux deux propriétés. Il demande si la commune prendrait en charge les travaux effectués sur la partie communale.

M. GRAF a confié la réalisation des travaux à la Sté VOGEL de SCHERRWILLER

A la demande de la commune, la Sté VOGEL a établi un devis pour la partie des travaux relevant de la commune pour un coût de 615 € HT, soit 738 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De Donner son accord pour la réalisation des travaux de voirie à hauteur des propriétés 278 et 278a rue du Fossé pour un coût de 738 € TTC
- D'autoriser le maire à commander les travaux et à régler la facture

15. AVENANT A LA CONVENTION RELATIF AUX MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION AU TITRE DU DROIT DES SOLS

Le maire présente aux conseillers un avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols.

- Vu** les missions confiées au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme par le Conseil Général dans sa délibération du 17 janvier 1984,
- Vu** la convention établie entre le Conseil Général et la commune de Hindisheim
- Vu** les nouvelles modalités d'intervention fixées par le Conseil Général dans ses délibérations du 22 juin 2009, 22 octobre 2012 et 26 mai 2014.

Article unique

La convention établie entre le Conseil Général et la commune est ainsi modifiée :

A compter du 1^{er} janvier 2015, le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 26 mai 2014, à une redevance fixée à 2 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année N est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1^{er} janvier de l'année N (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service. Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord à l'avenant à la convention
- D'autoriser le maire à signer cette convention

16. DECLARATION D'INTENTION D'ADHERER A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE PARITAIRE D'INGENIERE PUBLIQUE

Le maire expose que la commune a été destinataire d'un courrier du Président du Conseil Général qui propose la création d'un Syndicat Mixte Ouvert.

Ce syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens.

Il pourra, à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service des adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat Mixte ni obligation d'exclusivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide avec 12 voix pour et 3 abstentions (A. MUTSCHLER, E. CROIZET, MC MUTSCHLER)

- D'adhérer à la déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique
- D'autoriser le maire à signer cette déclaration

17. CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Le maire rappelle la délibération prise en séance du conseil municipal du 17/11/2014 consistant à souscrire une convention de déneigement des voiries communales avec M. KIEFFER Philippe de Limersheim pour 1 an sur la base d'un coût de 700 € TTC/an d'astreinte et un tarif horaire d'intervention de 65 € TTC/heure en semaine et 75 € TTC/heure le dimanche pour un contrat d'un an.

Entre temps une négociation a eu lieu avec M. KIEFFER Philippe. Il propose une convention établie pour une durée de 3 ans et un coût de 500 € TTC/an pour l'astreinte, sachant que le tarif horaire reste identique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide avec 14 voix pour et 1 abstention (A. MUTSCHLER)

- De souscrire pour 3 ans la convention de déneigement des voiries communales telle que décrite ci-dessus auprès M. KIEFFER Philippe de LIMERSHEIM sur la base d'un coût de prestation composé des éléments suivants :
 - Astreinte de 500 € TTC / an
 - Tarif horaire d'intervention de 65 € TTC/heure en semaine et 75 € TTC/heure le dimanche sachant toutefois que M Kieffer s'engage sur un démarrage des interventions de déneigement à partir de 7 h 30, compte tenu des engagements déjà pris par ailleurs.
- D'autoriser le maire à signer la convention devant intervenir

18. DIVERS

a/ Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : Le maire informe qu'un conseil communautaire a eu lieu le 17/12/2014. 2 points importants figuraient à l'ordre du jour :

- La communauté de Communes a lancé une étude pour l'extension du parking côté Est de la gare de Limersheim
- Fiscalité Professionnelle Unique : Cette (FPU) sera mise en place au 01/01/2015 et une attribution de compensation sera mise place en fonction de chaque commune. D'autres mécanismes de compensation seront envisagés, tenant compte des incidences réelles.

b/ POS modification simplifiée n°3 : M. N. NIEDERGANG informe que le dossier relatif à la modification simplifiée n°3 du POS sera tenu à disposition du public du 12/01/2015 au 13/02/2015 inclus.

c /Planning

02 janvier 2015 : Réception du nouvel an
08 janvier 2015 : Adjudication de la chasse
11 janvier 2015 : Fête des seniors
15 janvier 2015 : Conseil municipal
22 janvier 2015 : Commission BUS 19 H
16 février 2015 : Conseil municipal
22 mars 2015 : Elections conseillers généraux
23 mars 2015 : Conseil municipal
29 mars 2015 : Elections conseillers généraux
20 avril 2015 : Conseil municipal
26 mai 2015 : Conseil municipal
30 juin 2015 : Conseil municipal

d/Tour de table

* Mme M. CI MUTSCHLER fait la remarque que certains sujets auraient le mérite d'être débattus dans les commissions avant d'être proposés au conseil municipal

* Mme CI. NOISIEZ

- propose que les comptes rendus des différentes commissions soient distribués à tous les conseillers
- relève que lors de la célébration du 70^{ème} anniversaire de la commémoration de la libération de Hindisheim, quelques barrières auraient pu être placées en début des rues pour éviter que les automobilistes ne doivent faire demi-tour. M. J. EBER répond que les barrières ont été mises en place de telle sorte que les commerces se trouvant dans ces rues, soient accessibles
- relève que les ornières comblées par la commune sont mal signalées. Le maire répond qu'à l'avenir une signalétique adaptée sera mise en place.

* M. A. MUTSCHLER

- évoque l'entretien le long de l'Ergelsenbach par une coupe de fond de bois par adjudication. M. J. EBER répond qu'il verra avec le Syndicat Ehn-Andlau-Scheer.
- informe avoir proposé, lors de la commission « Déchets », l'embauche d'une personne pouvant intervenir à la déchetterie décentralisée de Hindisheim lors de horaires d'ouverture, afin de décharger le personnel communal mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein

* M. A. PERRAUT informe

- que l'affaissement dans la rue du Château, suite aux travaux de mise en place du réseau de gaz, existe toujours. M. N. NIEDERGANG répond qu'il a vu avec le réseau GDS qui devra intervenir pour d'autres réparations dans la commune.
- que le Bulletin communal sera livré le 19/12 par l'imprimeur

* Mme Ch. SCHNEIDER remercie

- les personnes qui ont rejoint la commission CO CU LO pour la préparation des différentes fêtes
- les conseillers pour leur aide lors de la célébration du 70^{ème} anniversaire de la commémoration de la libération, du Téléthon et de la fête de la St Nicolas.
- A. PERRAUT pour les photos et textes ainsi que la pour la réalisation du BIC
Distribue aux conseillers les invitations pour la fête des seniors et leur donne rendez-vous pour le samedi 10/01/2015 pour la préparation de la salle au club-house de l'USH.

CM 18/12/2014

- Mme C. MARTZ fait part de bons échos émis par les villageois quant à la décoration de Noël de la commune.
- M. E. CROIZET propose de réfléchir sur une éventuelle récompense « DECOS DE NOËL »

La séance est levée à 22 h 50